

Image not found or type unknown



Règlement Oréventif

Par **Menkam**, le **30/03/2022** à **13:11**

Si la valeur de l'actif de l'Entreprise soumise au règlement préventif représente 40% de la dette, doit elle être déclarée de facto en " cessation de paiement" ? Si oui, " les dirigeants peuvent ils être poursuivis devant une juridiction pénale?

[quote]

Les condiitons générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]